



Prime QLCO

FO Justice refuse une doctrine au rabais !

COMMUNIQUÉ :

Lors de la réunion du 7 juillet 2026 relative à la nouvelle doctrine d'attribution de la prime QLCO, la DGAP a confirmé son intention de restreindre cette prime aux seuls agents directement affectés dans les quartiers QLCO pour les prochaines ouvertures, notamment Réau, Valence et Aix.

Pour FO Justice, cette annonce est inacceptable !

Alors que l'administration maintiendrait le dispositif actuel pour Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil, elle entend créer une rupture d'égalité pour les futurs établissements accueillant un QLCO. Demain, seuls certains personnels seraient reconnus comme exposés, alors même que la présence d'un QLCO impacte l'ensemble de la structure, de ses missions, de son organisation et de sa sécurité.

► FO Justice l'a rappelé avec force : la dangerosité ne s'arrête pas aux portes du quartier QLCO !

Pressions, menaces, repérages, tentatives de corruption, prises d'otages ou agressions peuvent viser n'importe quel agent de l'établissement. Les profils concernés ne font aucune distinction entre les personnels affectés directement au quartier et ceux qui concourent, de près ou de loin, au fonctionnement global de l'établissement.

Cette réforme remet en cause l'esprit même de la prime QLCO, qui vise à reconnaître une exposition particulière liée à la présence de détenus relevant du crime organisé. Elle risque également de créer des tensions entre collègues, avec des agents bénéficiaires et d'autres exclus, alors qu'ils participeront tous à la sécurité de l'établissement.

► FO Justice dénonce également une approche purement comptable, malgré les explications de l'administration. Derrière les arguments d'organisation et d'étanchéité, chacun comprend que le coût d'une généralisation de la prime aux grands établissements pèse lourdement dans l'arbitrage.

À Réau, comme demain à Valence ou Aix, l'ouverture d'un QLCO aura des conséquences sur tous les services : détention, miradors, services de nuit, personnels administratifs, greffe, encadrement, SPIP, équipes de soutien et personnels techniques. L'anonymisation, les contraintes de sécurité, les réorganisations RH et les risques périphériques concerneront bien l'ensemble des personnels.

► FO Justice rappelle son opposition ferme à cette annonce et exige :

- Le maintien d'une reconnaissance indemnitaire globale pour l'ensemble des personnels exerçant dans un établissement accueillant un QLCO ;
- L'abandon de toute doctrine restrictive créant une inégalité entre établissements et entre agents ;
- Une véritable prise en compte de l'impact sécuritaire global généré par ces quartiers ;
- Une transparence totale sur les arbitrages ministériels à venir.

► FO Justice le dit clairement : nous ne laisserons pas l'administration diviser les personnels ni minimiser les risques auxquels ils seront exposés.

**La sécurité n'a pas de périmètre administratif.
La reconnaissance ne doit pas être à géométrie variable.**

► FO Justice exige une prime QLCO pour tous les personnels des établissements concernés.

FO Justice, fidèle à ses engagements, continuera de défendre tous les personnels face aux décisions injustes, dangereuses et déconnectées du terrain !!!